

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet RUBELT OLIVIER sur la commune principale de l'AIOT 1 Rue du Bout roulant 14940 TOUFFREVILLE.

La référence de votre dossier est A-4-2L9N48ETR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/02/2024 à 14h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **13003150300019**

Organisme : **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION NORMANDIE**

Fonction : **Organisme consulaire - Service Bâtiment**

## Personne morale

N° SIRET **40378343400018**

Raison sociale **RUBELT Olivier**

Forme juridique **Entrepreneur individuel**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**TOUFFREVILLE**

**1 Rue du Bout Roulant**

**14940 TOUFFREVILLE**

## Signataire

Qualité : **EXPLOITANT**

## Référent

Fonction : **Conseiller bâtiment**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **RUBELT OLIVIER**

Description des activités :

**L'élevage de Monsieur Rubelt, est existant depuis les années 1995. Cette exploitation et familiale est existante depuis les années 1920. (parent et grand parent). L'élevage passe du régime RSD au régime ICPE D. L'élevage est donc déclaré a ce jour pour 11710 Animaux Equivalent en présence simultanée soit 20510 animaux produits par an. Pour information, En vitesse de croisière en prenant en compte les période de Noël, les effectifs sont plutôt en moyenne de (9500 animaux équivalents soit 18300 produits par an. L'élevage produit du poulet et de la pintade de chair sur l'année et des volailles festives, sur la période de Noël (Chapon, oie, dinde et canard à rôtis) La SAU : 68 ha**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**1 Rue du Bout roulant**

**14940 TOUFFREVILLE**

X : 465185

Y : 6903827

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

[Permis de construire](#)

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 11710 Animaux-Eq	D	

### 6 - Mode d'exploitation

#### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**Litière accumulée des poulaillers. (fumier sec et très compact)**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
014020178	RUBELT	1 24

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **68**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **1800**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **1800**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **1800**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **2**

#### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les cadavres d'animaux morts sont éliminés par la société d'équarrissage ATEMAX (Stocké congélateur et équarrissage) Les ficelles, bâches et plastique sont éliminés : coopérative : AGRIAL et ADIVALOR Les produits et déchets vétérinaires vers container jaune puis collectés par le vétérinaire**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

#### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Une bouche à incendie aux normes 73 m<sup>3</sup> /h sous 1 bars est située à moins de 200 m des installations**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)